



"Morbihan, foot gagnant !"

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION CHAMPIONNATS ET
COUPES**

SEANCE du 31 OCTOBRE 2025

PRESIDENT : G. GOUZERCH

PRESENTS : D. LE BOUEDEC - A.GUILLORY- A.NIO - G SAMSON

**Match du 26 Octobre 2025 – SAINT ARMEL US 1 / VANNES MENIMUR US 2 – Coupe
Départementale Trophée MORBIHAN.**

Arbitre JEHANNO Fabrice.

Rencontre arrêté à la 77ème minute « Motif de l'arrêt : L'arbitre assistant n.1 a balancé son drapeau envers un joueur et a ensuite quitté le terrain. La situation devenait tendue j'ai donc décidé de faire rentrer les joueurs aux vestiaires. »

Après étude des différentes pièces du dossier, FMI, rapport de l'arbitre et des réponses des deux clubs, la commission **DIT** que l'arbitre n'a pas tout mis en œuvre pour que la rencontre aille à son terme

Par ces motifs donne **MATCH A REJOUER.**

Transmet à la Commission des Arbitres pour suite à donner.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'appel du District du Morbihan, dans un délai de deux jours à compter du lendemain du jour de la notification, Article 98.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
G. GOUZERCH